



COMMUNE DE PRÉVESSIN-MOËNS

Mme Aurélie CHARILLON - Maire
27 CHEMIN DE L'EGLISE
01280 PRÉVESSIN-MOËNS
Tél : 04 50 40 51 09 - Fax : 04 50 40 42 51
<http://agysoft.marches-publics.info>
Correspondre avec l'Acheteur

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :
Services généraux des administrations publiques ;

Objet : **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIVE A L'EXPLOITATION ET
À LA GESTION DES TROIS ACCUEILS
DE LOISIRS ET DE L'ESPACE
JEUNES DE LA COMMUNE DE
PRÉVESSIN-MOËNS**

Type de marché Services
Mode Avis de concession
Code NUTS FRK21
Durée de la concession

60 mois
DESCRIPTION GESTION DES TROIS ACCUEILS
DE LOISIRS ET DE L'ESPACE
JEUNES DE LA COMMUNE DE
PRÉVESSIN-MOËNS

Code CPV principal 85312110 - Services de crèches et
garderies d'enfants
Forme Division en lots : Non

Quantité ou étendue Valeur estimée hors TVA : 5 000 000,00 €

Délégation
Conditions relatives au contrat

Autres conditions Conditions d'exécution de la concession :
Les conditions d'exécution du contrat de
concession sont précisées dans le cahier des
charges

Conditions de participation
Marchés-Publics.info - la dématérialisation
des Marchés Publics.
[https://www.marches-publics.info/_topway/
index.cfm?fuseaction=dossier.imprimer&nu-
m=0&type=C&typeA=M&IDM=934121&ty-
peAvis=AAPC&ty...](https://www.marches-publics.info/_topway/index.cfm?fuseaction=dossier.imprimer&num=0&type=C&typeA=M&IDM=934121&typeAvis=AAPC&ty...)

**Habilitation à exercer l'activité
professionnelle, y compris exigences
relatives à l'inscription au registre du
commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions,
indication des informations et documents
requis : cf. article 12 du règlement de la
consultation

Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères
de sélection, indication des informations et
documents requis : cf. article 12 du règlement
de la consultation

**Référence professionnelle et capacité
technique :**
Liste et description succincte des critères
de sélection, indication des informations et
documents requis : cf. article 12 du règlement
de la consultation

Informations sur le personnel responsable
de l'exécution de la concession Obligation
d'indiquer les noms et qualifications
professionnelles des membres du personnel
affectés à l'exécution de la concession : Oui

Critères d'attribution La concession est attribuée sur la base
des critères énoncés dans les documents du
marché

Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

Remise des offres le 08/07/21 à 12h00 au plus tard.

Offres

Langues pouvant être utilisées dans l'offre
ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Dépôt

Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Des visites collectives des locaux mis à disposition par la Commune dans le cadre du contrat de concession seront organisées. Ces visites facultatives, mais vivement conseillées, seront organisées sur inscription des candidats. En conséquence du caractère contraignant du nombre de caractères pouvant être saisis, les opérateurs économiques devront prendre connaissance de l'ensemble des documents de la consultation. Ces documents comportent des informations relatives aux éléments devant être remis par les opérateurs économiques à l'appui de leur offre et comportant notamment une description de la concession et des conditions de participation à la procédure de passation.

Marché périodique :

Non

Fonds

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Lyon
184, rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 03
Tél : 04 78 14 10 10 - Fax : 04 78 14 10 65
greffe.ta-lyon@juradm.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et 01/06/2021
Marchés-Publics.info - la dématérialisation des Marchés Publics.
[https://www.marches-publics.info/_topway/
index.cfm?fuseaction=dossier.
imprimer&num=0&type=C&typeA=M&ID-
M=934121&typeAvis=AAPC&ty](https://www.marches-publics.info/_topway/index.cfm?fuseaction=dossier.imprimer&num=0&type=C&typeA=M&IDM=934121&typeAvis=AAPC&ty...)
pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
Envoi le à la publication